

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Séance du 28 septembre 2016

L'an deux mille seize et le 28 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.

Présents :

Aurélie BONNET, Nicolas BOUDRAS, Jean-Pierre CHAPILLON, Christophe CHIROL, Sylvie COCHONNAT, Max DESSUS (quitte la séance à 21h02), Geneviève FAVERJON, Jocelyne FORTEZ, Aurélien FOURBOUL, Delphine GAILLARD, Jean-Yves MONNET, Patricia PAUZE, Janick PEYRAVERNAY, Nathalie RANDON, Jean-Claude RAYMOND, Jean-Pierre VALENTIN, Jérôme VINCENT

Absents / excusés :

Marie-Josèphe GRENIER (pouvoir donné à Céline BONNET)

Madame Aurélie BONNET est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré **dix-huit** conseillers présents en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 août 2016
- II. Election d'un nouvel adjoint suite à la démission de Monsieur Pierre-Yves GAY, 5ème adjoint (Délibération n°1).
- III. Composition de la commission d'appel d'offres (Délibération n°2).
- IV. Désignation d'un délégué et d'un suppléant à l'association des communes forestières de l'Ardèche (Délibération n°3).

- V. Désignation des délégués au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des cantons d'Annonay-Serrières (Délibération n°4).
- VI. Demande de subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes - Auvergne dans le cadre du CDDRA Ardèche verte pour le projet « Aménagement du centre bourg et de la nouvelle mairie ». (Délibération n°5).
- VII. Convention de coordination et de participation à l'alimentation en eau potable du chemin du Colombier avec le Syndicat des Eaux des cantons d'Annonay-Serrières. (Délibération n°6).
- VIII. Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité (Délibération n°7).
- IX. Questions diverses
- Installation d'un nouveau conseiller municipal, Monsieur Christophe CHIROL, suite à la démission de M. Pierre-Yves GAY.

I. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 août 2016**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 août 2016 est approuvé à l'unanimité.

II. **Election d'un nouvel adjoint suite à la démission de Monsieur Pierre-Yves GAY, 5^{ème} adjoint (Délibération n°1).**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** que l'adjoint qui sera désigné occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant (article L2122-10).

- **Procède** à la désignation du 5^{ème} Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : Monsieur **Aurélien FOURBOUL**

Nombre de votants : 18 (+1 pouvoir)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :19

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés :19

Majorité absolue : 10

A obtenu : 19 voix

Monsieur Aurélien FOURBOUL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint au Maire, en remplacement de Monsieur Pierre-Yves GAY, démissionnaire de tout mandat municipal.

Son indemnité, à compter du 01/10/2016, calculée par référence au barème fixé par l'article L.2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à cette commune, sera de 16.50 % de l'indice 1015, soit 631.01 euros par mois.

III. **Composition de la commission d'appel d'offres (Délibération n°2).**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'obligation de voter une nouvelle composition de la commission d'appel d'offres suite à la démission du conseil municipal de Monsieur Pierre-Yves GAY.

Il y a donc lieu de nommer 3 membres titulaires et 3 membres suppléants et de procéder à des élections au suffrage proportionnel en vue de la composition légale de la Commission d'Appel d'Offres. Le Maire président de droit cette commission.

Suite au vote du Conseil Municipal, sont élus, **à l'unanimité** et pour la durée de leur mandat :

TITULAIRES

- ◆ Céline BONNET
- ◆ Jérôme VINCENT
- ◆ Nicolas BOUDRAS

SUPPLEANTS

- ◆ Aurélien FOURBOUL
- ◆ Patricia PAUZE
- ◆ Max DESSUS

IV. Désignation d'un délégué et d'un suppléant à l'association des communes forestières de l'Ardèche (Délibération n°3).

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'obligation de désigner un nouveau délégué à l'association des communes forestières de l'Ardèche suite à la démission du conseil municipal de Monsieur Pierre-Yves GAY.

Il y a donc lieu de nommer un membre titulaire et de procéder à l'élection au suffrage proportionnel en vue de la désignation légale d'un délégué à l'association des communes forestières de l'Ardèche. Le Maire président de droit cette commission.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle reste déléguée suppléante à cette association.

Suite au vote du Conseil Municipal, est élu, **à l'unanimité** et pour la durée de son mandat :

- Monsieur **Jérôme VINCENT**, Titulaire,

V. Désignation des délégués au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des cantons d'Annonay-Serrières (Délibération n°4).

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'obligation de désigner un nouveau délégué au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des cantons d'Annonay-Serrières suite à la démission du conseil municipal de Monsieur Pierre-Yves GAY.

Il y a donc lieu de nommer 1 membre délégué et de procéder à l'élection au suffrage proportionnel en vue de la désignation légale d'un délégué au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des cantons d'Annonay-Serrières. Le Maire président de droit cette commission.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Jean-Yves MONNET reste délégué à ce syndicat.

Suite au vote du Conseil Municipal, est élu, **à l'unanimité** et pour la durée de son mandat :

➤ Monsieur **Aurélien FOURBOUL**

VI. Demande de subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du CDDRA Ardèche verte pour le projet « Aménagement du centre bourg et de la nouvelle mairie ». (Délibération n°5).

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter une subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du CDDRA Ardèche verte pour le projet « Aménagement du centre bourg et de la nouvelle mairie ».

Monsieur Jérôme VINCENT rappelle le contexte du projet, l'avancement de la démarche et les dossiers de demande de subvention déposés ou en cours.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le coût estimatif de ce projet :

- Démolition et aménagement paysager pour 492 390 € HT
- Réhabilitation de la « maison Defour » pour une surface développée (bureaux, salles de mariage et de conseil) de quelques 600m² pour un montant de 995 000 € HT
- Maîtrise d'œuvre et études (estimatif) pour un montant de 130 000 € HT
- Soit un total de 1 617 390 € HT et 1 940 868 € TTC

En conséquence Madame le Maire propose de demander à Monsieur le Président du Conseil Régional une subvention afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Approuve** cette proposition,

- **Autorise** Madame le Maire à demander cet engagement et à signer les documents nécessaires permettant son obtention.

VII. Convention de coordination et de participation à l'alimentation en eau potable du chemin du Colombier avec le Syndicat des Eaux des cantons d'Annonay-Serrières. (Délibération n°6).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de la convention de coordination et de participation à l'alimentation en eau potable du chemin du Colombier avec le Syndicat des Eaux des cantons d'Annonay-Serrières. Le montant estimatif des travaux s'élève à 34 000 € HT.

Monsieur Jean-Yves MONNET annonce que cette opération est rendue nécessaire dans la perspective d'éventuelles constructions à venir.

Ce projet prévoit que le Syndicat des eaux réalise l'opération intégralement et que la Commune participe financièrement à hauteur de 6 800 €.

Cette somme a été prévue au budget 2016. Compte 2041582.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à passer et à signer la convention décrite ci-dessus en vue de la coordination et de la participation à l'alimentation en eau potable du Colombier avec le Syndicats des Eaux des cantons d'Annonay-Serrières.

VIII. Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité (Délibération n°7).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de la convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité.

Dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, une procédure de télédéclaration et de prélèvement de la contribution de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi, créée par la loi n°82-839 du 4 novembre 1982, a été mise en place. Cette procédure a pour objet la dématérialisation complète des opérations de déclaration, et se traduit par la mise en œuvre du prélèvement comme mode de règlement de la contribution de solidarité.

La convention a pour objet de fixer les modalités d'établissement de la télédéclaration et du prélèvement de la contribution de solidarité par prélèvement sur le compte 3000 1001 41C0 7100 0000 007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à passer et à signer la convention décrite ci-dessus en vue de la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité.

IX. Questions diverses

- Installation d'un nouveau conseiller municipal, Monsieur Christophe CHIROL, suite à la démission de M. Pierre-Yves GAY.

- Mise en œuvre du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale)
Projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération du « Bassin d'Annonay » et de la communauté de communes « VivaRhône » avec ajout des communes d'Ardoix et Quintenas.
Réception d'un courrier du Préfet qui sera suivi d'un arrêté de fusion, entraînant pour Boulieu une nouvelle élection de conseillers communautaires.
- Lecture d'un courrier d'Alain Rallet du groupe d'Accord en Accords au sujet de la fête de la musique ainsi que de la réponse apportée par Madame le Maire

Prochains conseils municipaux :

Mercredi 2 novembre 2016 – 20h00

Mercredi 7 décembre 2016 – 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12.